

**MESURES NOMINATIVES
ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Administration centrale

Décision interministérielle du 8 décembre 2006 portant désignation du président du comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (CORPEN)

NOR : DEVO0650441S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable et le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Vu la décision interministérielle du 3 avril 2001 reformulant le mandat du CORPEN, dorénavant désigné comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ;

Sur proposition du directeur de l'eau du ministère de l'écologie et du développement durable et du directeur général de la forêt et des affaires rurales du ministère de l'agriculture et de la pêche,

Décident :

Article 1^{er}

M. Jacques Dedieu, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, est nommé président du CORPEN à compter du 1^{er} septembre 2006, pour une durée de quatre ans, en remplacement de M. Jean-Paul Nobecourt, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

Le directeur de l'eau du ministère de l'écologie et du développement durable et le directeur général de la forêt et des affaires rurales du ministère de l'agriculture et de la pêche sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 8 décembre 2006.

*La ministre de l'écologie
et du développement durable,*
NELLY OLIN

*Le ministre de l'agriculture
et de la pêche,*
DOMINIQUE BUSSEREAU